



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 28/02/14
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 février 2014
D-2014/135**

Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Réalisation d'un assistant mobile de visite pour les espaces culturels de la Ville et de la Cité des Civilisations du Vin. Dialogue compétitif. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La composante multimédia et numérique est en constante évolution dans les musées de la Ville, avec la volonté d'utiliser ces outils technologiques non plus seulement comme de simples supports pédagogiques mais comme des dispositifs permettant une expérience de visite mémorable et inédite. Au-delà de la visite elle-même, il s'agit de proposer des services en amont de la visite et en prolongement de l'expérience.

Cette ambition se concrétise notamment par la mise à disposition du public d'un véritable "compagnon de visite", innovant et original. Afin de réaliser cet outil novateur, ainsi que l'infrastructure de communication, la Ville souhaite mettre en œuvre un dialogue compétitif en raison de la complexité d'un tel dispositif qui nécessite une mise au point et des moyens techniques adaptés, tant au niveau de la fourniture du matériel que du développement logiciel.

Cet "assistant mobile" doit en effet être doté simultanément de nombreuses fonctionnalités permettant :

- la personnalisation du compagnon en fonction du profil du visiteur,
- l'affichage d'informations en interaction avec le module en cours de visite, le déclenchement automatique d'une lecture audio et vidéo, dans une des 8 langues proposées, en synchronisation automatique avec le module visité,
- une proposition de contenus adaptés en fonction du profil du visiteur, notamment du jeune public.

Il devra également répondre aux besoins des visiteurs handicapés en intégrant par exemple des fonctions de guidage et d'audio-description pour accompagner les personnes aveugles et mal voyantes, des fonction de sous-titrage pour les personnes sourdes ou mal entendant, et d'autres fonctions pour les personnes déficientes cognitives.

Mais aussi évoluer vers des fonctions communicantes de partage des contenus en direct sur les réseaux sociaux, ou encore un enregistrement d'information durant la visite afin de proposer au public de retrouver certains contenus ultérieurement sur internet,

A titre expérimental, ce nouvel outil sera mis en œuvre dans un premier temps à la Cité des civilisations du vin où, compte tenu de la scénographie proposée, il tiendra une place privilégiée. Avec un positionnement très axé sur le numérique, la CCV, dont l'ouverture est prévue en 2016, proposera en effet une exposition permanente spectaculaire, interactive et multi-sensorielle au travers d'un parcours de visite multimédia immersif.

Chaque visiteur sera équipé, dans le parcours permanent, d'un outil d'accompagnement à la visite, dans sa découverte du lieu, qui lui permettra d'interagir avec la scénographie. Ce dispositif complexe sera constitué d'un appareil mobile individuel associé à une infrastructure de diffusion de l'information et de communication.

Cet outil, indispensable à la visite du parcours permanent, permettra de faire le lien entre l'avant visite, la visite et la post visite et permettra par ailleurs à l'exploitant de pouvoir récupérer des informations et suivre le comportement des visiteurs pour adapter / améliorer le parcours proposé.

Ce compagnon de visite pourra également être implémenté dans l'espace des expositions temporaires de la Cité des civilisations du vin, puis progressivement avec le retour d'expériences, dans les autres lieux d'exposition et musées de la Ville.

Conformément à l'Article 36 du Code des Marchés Publics, le recours à la procédure de dialogue compétitif est possible lorsqu'un marché public est considéré comme complexe, c'est-à-dire lorsque le pouvoir adjudicateur n'est objectivement pas en mesure de définir seul et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins. Il apparaît donc judicieux, au vu de la complexité de conception et de réalisation du compagnon de visite, d'associer, au travers d'une procédure de dialogue compétitif, des entreprises qui pourront apporter leur expertise et leur expérience à la définition du projet et des moyens techniques de mise en œuvre pour répondre au résultat attendu.

Dans cette perspective, il est précisé que le nombre de candidats invité au dialogue sera compris entre 3 et 5.

De plus, comme l'autorise l'Article 67 du Code de Marchés Publics, une prime sera versée aux candidats de 4 000 € HT par phase de dialogue incluant la présentation d'un prototype et de 4 000 € HT supplémentaire pour l'offre finale.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de dialogue compétitif conformément aux articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics.

La dépense résultant des frais de procédure sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – Article 2031, 2051, 2183, 2313, 6156, 6184, 6262, 611, 6188.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE